

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
19 MAI 2022

DATE d'AFFICHAGE
31 MAI 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 24
Votants : 34

L'an deux mille vingt-deux,
le 24 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : Mmes Laurence BAUDAIS, - Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Christine LE CADRE, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST.

Étaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Muriel CLERY, - M. Michel CRIAUD, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Noël PAUL, - Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD
Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Bruno HUBERT
Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE
M. Alain HALIMI donne pouvoir à Mme Odile PROVOST
Mme Geneviève LE GOUALLEC donne pouvoir à M. Samuel FERET
M. Noël PAUL donne pouvoir à Mme Nicole KORN
M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE
M. Eric ROZE donne pouvoir à M. Patrick BUESSLER-MUELA
Mme Isabelle SIRLIN donne pouvoir à M. Patrick GERAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Denis HILLAIREAU a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°73-2022 - TOURISME – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CONCEPTION DE
L'OUTIL DE GESTION NUMERIQUE DES AXES CYCLABLES D'INTERET REGIONAL**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du Tourisme, rappelle que la Région a découpé la Bretagne en 10 destinations touristiques, territoires de projets, menés par les acteurs publics et privés. Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan regroupe sept Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, Communauté de Belle Ile en mer, Communauté de Communes Blavet l'Océan, Lorient Agglomération et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA).

GMVA et AQTA sont les deux structures qui animent et coordonnent les actions de la Destination. Depuis 2019, dans le cadre de la stratégie intégrée de développement touristique de la Destination, des actions sont mises en place à l'échelle de ce territoire de projets dans les domaines de l'itinérance touristique et des activités liées à l'eau (nautisme, ...).

Un chargé de mission a été recruté pour travailler sur les itinéraires régionaux vélo-routes qui traversent la Destination. Après étude, et afin de maintenir un niveau de qualité optimal de ces

itinéraires, les membres de la Destination juge nécessaire de s'équiper d'une solution numérique commune aux sept EPCI membres.

Ainsi, il est proposé de constituer un groupement de commandes à l'échelle des sept EPCI pour la conception de l'outil de gestion numérique des axes cyclables d'intérêt régional (V 45, V 42, V 8, V3). Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

Le plan de financement, validé par le comité de pilotage de la Destination, est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Conception outil de gestion numérique des axes cyclables	98 000 €	Etat (30%)	29 400 €
		Région Bretagne (50%)	49 000 €
		Autofinancement (20%)	19 600 €
TOTAL	98 000 €	TOTAL	98 000 €

L'autofinancement est réparti entre les EPCI comme suit :

EPCI	Nombre d'habitants	%	Participation EPCI (€ HT)
Lorient agglomération	206 000	38	7 448
GMVA	170 000	32	6 272
AQTA	87 000	17	3 332
Arc Sud Bretagne	27 000	5	980
Questembert Communauté	23 000	4	784
CC Bellevue Blavet Océan	18 000	3	588
CC Belle Ile	5 000	1	196
TOTAL	536 000		19 600

Il convient donc de constituer un groupement de commandes, qui sera régi par la convention jointe en annexe. Le coordonnateur du groupement sera GMVA. A ce titre, GMVA assurera l'ensemble de la consultation jusqu'à la notification du marché.

Il est rappelé que ce projet de convention a recueilli l'avis favorable de la commission de la lors de sa réunion du 12 mai 2022.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADHERE** au groupement de commandes relative à la consultation pour la conception d'un outil de gestion des axes cyclables en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,
- **DESIGNE** GMVA comme collectivité coordonnatrice,
- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée associant l'ensemble des membres de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 01/06/2022
Le Président,

